

Vous souhaitez confier la gestion de vos avoirs à un professionnel ?

Découvrez un nouveau mode de gestion sous mandat, et offrez à votre épargne une plus grande réactivité, pour des performances accrues, plus régulières, et des frais de gestion prélevés uniquement en cas de plus-value.

La gestion sous mandat, pourquoi ?

Vous n'avez pas le temps de gérer vous-même votre épargne, ni de suivre quotidiennement les marchés financiers, ou vous n'avez pas les compétences et l'expérience suffisante.

Vous possédez peut-être des SICAV ou autres OPCVM, dont les frais et la dépendance aux marchés peuvent être pénalisants ?

La gestion sous mandat vous apporte des réponses

Un gestionnaire attitré s'occupe de vos avoirs. Un compte est ouvert à votre nom auprès de la société de bourse DUBUS S.A., agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, et apportant toutes les garanties nécessaires et exigées dans le cadre de son activité.

Un mandat, véritable contrat entre vous et votre gestionnaire, définit le cadre de la gestion de votre compte. Un accès permanent à vos comptes vous permet de suivre la gestion effectuée, et des comptes rendus réguliers vous permettent de faire le point avec votre gestionnaire.

Un nouveau mode de gestion, quels avantages ?

Vous profitez d'une gestion faite d'un savant mélange de court et moyen/long terme. Cette gestion, par des prises de bénéfices régulières, et des investissements effectués avec patience (votre portefeuille pourra être investi de 0 à 100% selon les conditions de marché et les opportunités), permet de réduire l'impact des fluctuations des marchés pour des performances à long terme plus sûres et plus régulières.

Vous bénéficiez d'une tarification compétitive et liée aux performances : des frais de gestion uniquement en cas de plus-values, des commissions de courtage réduites au minimum pour ne pas pénaliser la partie active de la gestion, et vos liquidités rémunérées quand elles ne sont pas investies.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez nous ! Avant toute ouverture de compte, rencontrez votre gestionnaire qui vous expliquera plus précisément en quoi consiste ce placement, et s'assura qu'il est cohérent avec vos objectifs et votre situation patrimoniale, pour une relation de confiance dans la durée.